



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N° 13

Réunion plénière du : 28 mars 2022.

A 18h15

Lieu : siège du DFSM à Yvetot

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : MM. Jean Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, c'est aussi le club recevant qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

Critérium Vétérans : Les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal n° 9 de la réunion plénière du 4 février 2022, publié sur le site du DFSM le 10 février 2022, du procès-verbal n° 10 de la réunion restreinte du 23 février 2022, publié

District de Football de Seine-Maritime
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



sur le site du DFSM le 24 février 2022, , du procès-verbal n° 11 de la réunion restreinte du 25 février 2022 publié sur footclubs le 03 mars 2022, du procès-verbal n° 12 de la réunion restreinte du 16 mars 2022, publié sur le site du DFSM le 18 mars 2022.

En l'absence d'observation, les procès-verbaux son adoptés à l'unanimité.

DECISIONS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23602049 US GREGES 1 / US ENVERMEU 1 du 13 février 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion du 17 mars 2022, procès-verbal publié sur Footclubs le 24 mars 2022.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, aux deux clubs.

Match n° 23602448 FC LE TRAIT DUCLAIR 2 / ROUEN SAPINS F.C 2 du 6 février 2022

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion du 3 mars 2022, procès-verbal publié sur footclubs le 11 mars 2022.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, au ROUEN SAPINS FC 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC LE TRAIT DUCLAIR 2 sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 23602825 FC BAILLY EN RIVIERE 1 / EU FC 2 du 20 février 2022

Rencontre jouée malgré l'envoi d'un arrêté municipal envoyé par mail au DFSM le vendredi 18 février 2022 à 19 h 47 de l'adresse officielle du club du FC BAILLY EN RIVIERE.

La commission, jugeant en 1^{er} ressort :

- Considérant les règlements des compétitions du DFSM dans son article 9.2.b
- **Arrêtés municipaux pris et communiqués postérieurement au délai ci-dessus (vendredi à 16 heures 00) notamment en raison d'une aggravation brutale des conditions atmosphériques.**
- En ce qui concerne ces arrêtés, pris notamment en raison d'une aggravation brutale des conditions atmosphériques :
- L'arrêté municipal devra être affiché à l'entrée principale du stade,
Tous les matches prévus avant la rencontre principale seront annulés ou déplacés sur un terrain annexe ou de repli ne faisant pas l'objet d'interdiction. Les arbitres officiels ou bénévoles devront joindre à la feuille d'arbitrage afférente au match dont ils devaient assurer la rencontre, un exemplaire de l'arrêté municipal ou sa copie textuelle,
L'arbitre ne pourra passer outre à l'interdiction prise par la municipalité mais, néanmoins, fera établir une feuille de match et procèdera au contrôle et à la présence des joueurs des deux équipes.
En cas d'inobservation de la procédure décrite, les Commissions concernées pourront infliger une sanction financière augmentée des frais de déplacement du club visiteur et des arbitres.
- Considérant les explications du club du FC BAILLY EN RIVIERE, ne voyant pas sur le site du DFSM que la rencontre citée en référence n'était pas reportée, que leur arrêté n'avait été pris en compte.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



- Considérant les explications de l'arbitre officiel de la rencontre, qui à son arrivée au stade nous indique qu'aucun arrêté municipal n'était affiché à l'entrée principale du stade, qu'il n'a pas été informé de celui-ci, que le terrain était parfaitement jouable et que la rencontre pouvait se dérouler.
- Qu'une FMI a été établie mais au moment de la signature de la FMI par le capitaine de l'équipe recevante, la tablette n'a plus fonctionné et qu'il a fallu établir une feuille de match papier.
- Que le contrôle des licences n'a pas été effectué suite à l'établissement de la feuille papier afin d'éviter de prendre trop de retard pour commencer la rencontre sans qu'aucun des 2 capitaines ne fasse la remarque à l'arbitre officiel de la rencontre.
- Considérant que la municipalité de BAILLY EN RIVIERE n'a fait aucun recours auprès du DFSM suite à la tenue de cette rencontre.

Pour ces motifs, après avoir délibéré, la commission décide,

- **D'homologuer la rencontre sur le score acquis sur le terrain.**

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance l'a concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

RENCONTRES DU 6 MARS 2022

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 23601548 ES TOURVILLE SUR ARQUES 2 / CA LONGUEVILLE SUR SCIE 1

La rencontre est reportée au mercredi 20 avril à 19 h 00.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 23601758 AL DEVILLE MAROMME 3 / F BOUCLE SEINE 1

Réclamation d'après match de F BOUCLE SEINE, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23602064 AS LE TREPORT 2 / US NORMANDE 76 2

Réserves d'avant match de l'US NORMANDE 76, non confirmées.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 23649908 YERVILLE FC 1 / ES JANVAL 2

Réserves d'avant match du YERVILLE FC 1, non confirmées.

District de Football de Seine-Maritime
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Match n° 23649910 SAINT AUBIN LE CAUF UNITED FC 1 / AS VALLEE DU DUN 1

Malgré plusieurs relances, le club de SAINT AUBIN FC UNITED ne nous a pas fait parvenir la feuille d'arbitrage dans les délais demandés.

Constatant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre qui nous indique que le score est de 4 à 1 en faveur de l'AS VALLEE DU DUN 1. La commission jugeant en 1^{er} ressort :

- Enregistre le résultat de la rencontre sur le score de 4 à 1 en faveur de l'AS VALLEE DU DUN.
- Inflige une amende de 70€ au club de SAINT AUBIN UNITED FC, pour absence de la feuille d'arbitrage après réclamation (annexe financière du DFSM)

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 23650042 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2 / GCO BIHOREL 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de GCO BIHOREL.

Réserves d'avant match du F.C SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2, non confirmées.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 23602457 F.C VIEUX MANOIR 1 / A. HOULME BONDEVILLE 2

Réserves techniques du FC VIEUX MANOIR, non confirmées.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 23650173 FC BREaute BRETTEVILLE 1 / A.S ALLOUVILLE BELEFOSSE 1

Une amende de 5 € est infligée au club du F.C BREaute BRETTEVILLE pour une licence manquante (arbitre assistant).

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 23650307 HAVRE S'PORT 1 / US EPOUVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club du HAVRE S'PORT.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 23602987 US BACQUEVILLE EN CAUX 2 / AJC BOSC LE HARD 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AJC BOSC LE HARD.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 236033381 JS FONTENAY 1 / OH TREFILIERIES LES NEIGES 3

Constatant l'absence sur le terrain de l'OH TREFILIERIES LES NEIGES 3 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1^{ère} instance :

District de Football de Seine-Maritime
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



- Donne match perdu par forfait à l'OH TREFILIERIES LES NEIGES 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le JS FONTENAY 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au club de l'OH TREFILIERIES LES NEIGES.

Match n° 236033385 CS GRAVENCHON 2 / RC HAVRAIS 2
Réserves techniques du CS GRAVENCHON 2, non confirmées.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match n° 23650541 US AUFFAY 2 / FC BARENTIN 2

Une amende de 5 € est infligée au club du FC BARENTIN pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23650544 FC PONTOIS 1 / FC BELLEVILLE 2

Une amende de 5 € est infligée au club du FC BELLEVILLE pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23650542 FC LES GRANDES VENTES 2 / US GREGES 2

Rencontre reportée au 17 avril 2022 à 15H00

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Match n° 23604427 SC STE AUSTREBERTHE 1 / FECAMP ASL RAMPONNEAU 2

Match arrêté à la 78ème minute de jeu, sur le score de 3 à 1 en faveur de FECAMP ASL RAMPONNEAU 2.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Match n° 23604428 US YEBLERON 1 / GRUCHET FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de GRUCHET FC.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 23603907 FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 3 / CANTELEU FC 1

FMI non transmise dans les délais après la rencontre ; une amende de 20 € est infligée au club du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

Match n° 23603904 CAUDEBEC RC 3 / R KURDISTAN ASJC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club du R KURDISTAN ASJC.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Match 23784306 JS ST LEONARD 76 1 / FONTAINE U 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de FONTAINE U.

Match 23784310 ES DU MONT-GAILLARD 3 / HAVRE S PORT 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club de l'ES DU MONT GAILLARD.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 23604662 GASEG SAINT RIQUIER 2 / AC YVETOT 4

La rencontre est reportée au 24 avril 2022.



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 23651014 A MALAUNAY 3 / ST MARTIN DU VIVIER 1

Une amende de 5 € est infligée au club d'A MALAUNAY pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23651017 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 / FC LE TRAIT DUCLAIR 3

Une amende de 5 € est infligée au club de MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23651018 FC TOURVILLE LA RIVIERE 2 / AS RONCHEROLLES 1

La rencontre est reportée au 10 avril 2022.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 23604859 LE HAVRE FC 2012 (3) / H ST THOMAS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à LE HAVRE FC 2012.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23627580 JS SAINT NICOLAS BETHUNE 4 / AS DIEPPE DAVIGEL 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS DIEPPE DAVIGEL

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 23651371 SC PETIT COURONNE 2 / FC THOUBERVILLE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de SC PETIT COURONNE.

Match n° 23651373 US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 1 / ISNEAUVILLE FC 1

Une amende de 5 € est infligée au club de l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour une licence manquante (délégué).

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de ISNEAUVILLE FC.

Match n° 23651375 A ROUENNAISE 2 / APCHR 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de A ROUENNAISE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 23605413 LA CERLANGUE 1 / GAINNEVILLE AC 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de LA CERLANGUE

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

RAS



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 23651832 FC ANNEVILLE SUR SCIE 2 / AS LE TREPORT 3

Forfait déclaré de l'AS LE TREPORT 3, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'AS LE TREPORT 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC ANNEVILLE SUR SCIE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de l'AS LE TREPORT.

Match n° 23651833 FC MARTIN EGLISE 1 / ES ARQUES LA BATAILLE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club du FC MARTIN EGLISE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 23652041 BOOS FC 2 / AS PTT ROUEN 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club du BOOS FC.

Une amende de 5 € est infligée au club de BOOS FC pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23652043 FC THOUBERVILLE 2 / US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 2

Constatant l'absence sur le terrain de l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 2 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC THOUBERVILLE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au club de l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 23652407 FC VARENNE 3 / FC SOMMERY 1

La rencontre est reportée au 10 avril 2022.

Match n° 23652408 FC DU NORD OUEST 3 / AS CANTON D'ARGUEIL 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS CANTON D'ARGUEIL.

Match n° 23652410 AS RONCHEROLLES 2 / ES SAINT OUEN DU BREUIL 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS RONCHEROLLES.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 23652499 ENTENTE US HATTENVILLE US NORMANVILLE 1 / AS LANQUETOT 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'ENTENTE US HATTENVILLE US NORMANVILLE.

Match n° 23652500 AS PETIVILLE 2 / AS BEUZEUILLETTE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS PETIVILLE.

Une amende de 5 € est infligée au club de l'AS BEUZEUILLETTE pour une licence manquante (arbitre assistant).

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Match n° 23652502 FC LOUVETOT 3 / MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE 1

Réserves d'avant match de MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE 1, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 23660129 FC EPREVILLE 2 / AS MONTIVILLIERS 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS MONTIVILLIERS.

Match n° 23660134 AM S GRAINVILLE YMAUVILLE 1 / SC FRILEUSE 3

La rencontre est reportée au 24 avril 2022.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 2390734 AC RENAULT CLEON 41 / FC ROUEN 1899 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AC RENAULT CLEON.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23778935 AL TOURVILLE LA RIVIERE 41 / MONT SAINT AIGNAN FC 41

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à l'AL TOURVILLE LA RIVIERE FC.

Match n° 23778939 AS MADRILLET CHATEAU BLANC 41 / STADE DE GRAND QUEVILLY 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

RAS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

RAS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

RAS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

RAS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

RAS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 23607716 US PRESQU'ILE 41 / ENT SENNEVILLE-COLLEVILLE 41

Constatant l'absence sur le terrain de l'ENT SENNEVILLE-COLLEVILLE 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré à l'ENT SENNEVILLE-COLLEVILLE 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier l'US PRESQU'ILE 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à l'ENT SENNEVILLE-COLLEVILLE.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 23608099 FC BREaute BRETTEVILLE 41 / ROGERVILLE FC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BREaute BRETTEVILLE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 23608288 OH TREFIL.NEIGES 41 / RC PORT DU HAVRE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'OH TREFIL.NEIGES.

Match n° 23608289 GAINNEVILLE AC 41 / SAFRAN NDIE SPORTS 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à GAINNEVILLE AC.

Match n° 237608296 HAVRE AC 41 / AS FOURE LAGADEC LE HAVRE 41

La rencontre est remise au 27 mars 2022.

RENCONTRES DU 13 MARS 2022

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 23601554 US AUFFAY 1 / JS SAINT NICOLAS BETHUNE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US AUFFAY.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 23601762 CAUDEBEC RC 2 / R KURDISTAN ASCJ 1

Réserves d'avant match de R KURDISTAN ASCJ, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 23649913 U.S SAINT JEAN DE FRESQUIENNES 1 / FC VARENNE 1

Une amende de 5 € est infligée au club du FC VARENNE pour une licence manquante (arbitre assistant).

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 23650049 F.C TOURVILLE LA RIVIERE 1 / C.O CLEON 2

Réserves d'avant match du C.O CLEON 2 confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance



d'homologation.

Match n° 23650047 BIHOREL G.C.O 2 / SAINT AUBIN F.C 2

Forfait déclaré du SAINT AUBIN F.C. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au SAINT AUBIN FC 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le BIHOREL G.C.O 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club du SAINT AUBIN FC.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 23602467 FC PETIT QUEVILLY ST JULIEN 2 / A. HOULME BONDEVILLE 2

La rencontre est reportée au 24 avril 2022.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n° 23650307 USF FECAMP 2 / HAVRE S'PORT 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club du HAVRE S'PORT.

Match n° 23650173 A.S MONTIVILLERS 2 / F.C LE HAVRE 2012 (2)

Une amende de 5 € est infligée au club du F.C LE HAVRE 2012 pour une licence manquante (arbitre assistant).

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 23602860 ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3 / FC PETIT CAUX 2

Réserves d'avant du FC PETIT CAUX 2, non confirmées.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 23602991 US ENVERMEU 2 / CA LONGUEVILLE SUR SCIE 2

Forfait déclaré de l'US ENVERMEU 2, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US ENVERMEU 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le CA LONGUEVILLE SUR SCIE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de l'US ENVERMEU.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 23650441 US HERICOURT EN CAUX 2 / AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2

Constatant l'absence sur le terrain de l'US HERICOURT EN CAUX 2 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US HERICOURT EN CAUX 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au club de l'US HERICOURT.

Match n° 23650444 AS FAUVILLE EN CAUX 3 / CAUX FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de CAUX FC.



SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 23603389 US EPOUVILLE 3 / RC NORMAND 1

Réserves d'avant match du RC NORMAND 1, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 23603391 OH TRIFILIERIES NEIGES 3 / CA HARFLEUR BEAULIEU 1

Match arrêté à la 27^{ème} minute de jeu sur le score de 0 à 0.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match n° 23650547 FC BARENTIN 2 / LES GRANDES VENTES 2

Une amende de 5 € est infligée au club de FC BARENTIN pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 23650549 BELLEVILLE FC 2 / LIMESY 2

FMI non transmise dans les délais après la rencontre, une amende de 20 € est infligée au club du FC LIMESY.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Match n° 23604432 FECAMP ASL RAMPONNEAU 2 / US DE BOLBEC 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de FECAMP ASL RAMPONNEAU.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 23603911 A EN AVANT ST PIERRE 1 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club de l'A EN AVANT SAINT PIERRE

Match n° 23603912 CANTELEU FC 1 / US PRESQU'ILE 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club de CANTELEU FC

Match n° 23603914 R KURDISTAN ASCJ 2 / US FORET DE ROUMARE 2

Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu, sur le score de 1 à 0 en faveur du club de l'US FORET DE ROUMARE 2

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Match 23784312 FONTAINE U 1 / US DES FALAISES 1

Une amende de 5 € est infligée au club de l'US DES FALAISES pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match 23784315 HAVRE S'PORT 2 / RC HAVRAIS 3

Une amende de 5 € est infligée au club du HAVRE S'PORT pour une licence manquante (arbitre assistant).

Une amende de 5 € est infligée au club du RC HAVRAIS pour une licence manquante (arbitre assistant).

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club du HAVRE S'PORT.

Match n° 23784313 TANCARVILLE AC 1 / ASL RAMPEAUNNEAU FECAMP 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée au club de TANCARVILLE AC

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 23604667 US VATTEVILLE BROTONNE 3 / GASEG SAINT RIQUIER 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US VATTEVILLE BROTONNE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 23651021 AS RONCHEROLLES 1 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain d'AS RONCHEROLLES, la rencontre est reportée au 1^{er} mai 2022.

Match n° 23651023 R GRAMMONT 2 / MALAUNAY A 3

Forfait déclaré du MALAUNAY A 3. La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par forfait MALAUNAY A 3 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier R GRAMMONT 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € à MALAUNAY A.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 23651376 A ROUENNAISE 2 / US HOUPEVILLE 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de A ROUENNAISE.

Match n° 23651379 ASM AMFREVILLE 1 / AS LA LONDE 2

La rencontre est reportée au 17 avril 2022.

Match n° 23651380 FC DES VILLAGES 1 / SC PETIT COURONNE 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club du FC DES VILLAGES.

Match n° 23651381 APCHR 1 / FC THOUBERVILLE 1

La rencontre est reportée au 24 avril 2022.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

RAS



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 23651511 US EPOUVILLE 4 / US CAP DE CAUX 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'US CAP DE CAUX.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 23651836 FC OFFRANVILLE 4 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 4

Constatant l'absence sur le terrain de l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 4 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 4 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC OFFRANVILLE 4 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au club de l'ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP.

Match n° 23651840 SAINT AUBIN UNITED FC 3 / FC BELLEVILLE 3

La rencontre est reportée au 10 avril 2022.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 23651927 ENTENTE SAINT LAURENT DOUDEVILLE 1 / FC BARENTIN 3

Réclamation d'après match du FC BARENTIN 3

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n° 23651928 US HERICOURT EN CAUX 3 / US OUAINVILLE 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'US HERICOURT EN CAUX.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 23652045 ROUEN AC 2 / FC BOOS 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de ROUEN AC.

Une amende de 5 € est infligée au club du ROUEN AC pour une licence manquante (arbitre).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 23652414 AS CANTON D'ARGUEIL 3 / AS MESNIERES EN BRAY 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS CANTON D'ARGUEIL.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 23652503 FC LOUVETOT 3 / FC ATHLETI'CAUX 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club du FC LOUVETOT.

Match n° 23652507 ESI SAINT ANTOINE LA FORET 2 / MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€



est infligée au club de ESI SAINT ANTOINE LA FORET.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 23660136 FC MANNEVILLE 1 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 3

La rencontre est reportée au 1^{er} mai 2022.

Match n° 23660139 AS MONTIVILLIERS 4 / U FONTAINAISE 2

La rencontre est reportée au 17 avril 2022.

Match n° 23660140 SC FRILEUSE 3 / LE HAVRE S'PORT 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club du SC FRILEUSE.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club du SC FRILEUSE.

Match n° 23751975 RC NORMAND 2 / EPREVILLE FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de EPREVILLE FC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 23778940 AS MADRILLET CHATEAU BLANC 41 / AL TOURVILLE LA RIVIERE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

RAS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

RAS

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n°23652877 NESLE HODENG 41 / US CAILLY 41

Forfait déclaré de l'US NESLE HODENG. La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US NESLE HODENG 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'US CAILLY 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de l'US NESLE HODENG.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 23607459 ENT MUNI BARENTIN/ESSO 41 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence signatures de l'arbitre et du capitaine. Une amende de 15€ est infligée à l'ENT MUNI BARENTIN/ESSO.



SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n°23627435 US PALUELLEAISE 41/ AS OURVILLAISE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US PALUELLEAISE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n°23607723 ENT SENNEVILLE-COLLEVILLE 41/ LE TRAIT/DUCLAIR 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ENT SENNEVILLE-COLLEVILLE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 23608114 SOLIDARITE GOURNAY 41 / FC BREAUITE BRETTEVILLE 41

La rencontre est remise au 27 mars 2022.

Match n° 23608110 USF FECAMP 41 / AS ST ROMAIN DE CLBOSC 41

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à l'USF FECAMP.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 23608300 ESM GONFREVILLE 41 / ATHLETI'CAUX FC 41

La rencontre est remise au 24 avril 2022.

Match n°23608305 CA HARFLEUR BEAULIEU 41/ OH TREFIL.NEIGES 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au CA HARFLEUR BEAULIEU.

Le Président de la Commission,

Laurent LEFEBVRE

Le Secrétaire de la commission,

Jean Luc TIRET